

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## pour le territoire de Loudéac Communauté - Bretagne Centre

### ENTRE

#### **Loudéac Communauté - Bretagne Centre**

Représenté par Monsieur Xavier HAMON, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 juillet 2021,

Ci-après désigné par « l'EPCI »,

D'une part,

ET

#### **L'État,**

Représenté par Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Loudéac Communauté - Bretagne Centre autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### 1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Loudéac Communauté - Bretagne Centre est une communauté de communes de 52 000 habitants, composée de 41 communes et située au sud du Département des Côtes d'Armor. Le territoire s'étend sur une superficie de 1 168 km<sup>2</sup> pour une densité de population de 44,4 habitant/km<sup>2</sup>.

Les maîtres mots guidant l'action intercommunale : faire de Loudéac Communauté - Bretagne Centre une collectivité rayonnante, innovante, entreprenante et accueillante.

Elle exerce pour cela diverses compétences et s'efforce ainsi de garantir des services de proximité de qualité sur l'ensemble du territoire :

- Le développement économique, accompagnant les entrepreneurs désireux de s'installer parmi les 5 000 entreprises déjà implantées sur le territoire

- Le tourisme autour de la destination « Kalon Breizh – Cœur de Bretagne » et le site phare du Lac de Guerlédan
- La politique du logement et du cadre de vie, par un accueil logement tout public et des solutions d'hébergements diversifiées et adaptées
- L'environnement via notamment la collecte et le traitement des déchets ménagers, l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, l'amélioration de la qualité de l'eau et les actions de développement et de maîtrise de l'énergie
- Le développement culturel et sportif décliné autour des écoles de musique, de la lecture publique, des activités de sports nature, aquatiques et équestres
- L'action sociale, par une politique enfance-jeunesse volontariste (modes d'accueil adaptés et activités jeunesse diversifiées), par le service de transports à la demande et les services à la personne (aide et soins à domicile, portage de repas, santé)
- L'aménagement numérique, par le déploiement généralisé du Très Haut Débit à échéance 2026...

Afin de mettre en œuvre des politiques adaptées aux différentes problématiques rencontrées sur son territoire, Loudéac Communauté - Bretagne Centre a défini dans son SCOT une organisation et un maillage du territoire autour de 8 espaces de vie structurés par des bourgs et villages aux capacités et aux rôles différenciés. Ce qui permettra d'irriguer le territoire d'équipements et de services par une approche solidaire et mutualisée de l'offre de proximité, organisée à l'échelle des espaces de vie articulés avec le Pôle de Loudéac :

- Loudéac appuyé par La Motte, Saint-Caradec et Trévé, en tant que communes relais de ce pôle majeur pour apporter une offre de services et d'équipements de proximité ;
- Le Mené avec Collinée – Plessala, pôle productif stratégique avec Kermené et pionnier reconnu sur les énergies renouvelables en tant que Territoire à Energie Positive (TEPOS), met sa capacité d'innovation collective au profit de la revitalisation des bourgs et des services associés à son bassin d'actifs dont la santé et la formation professionnelle ;
- Corlay, pôle productif et résidentiel, où son cadre de vie et sa dynamique spécifique sur l'activité équine vient stimuler sa renommée ;
- Guerlédan (Mûr-de-Bretagne), avec le cadre de vie d'exception généré par le lac, ce pôle desservi par la RN164, - consolide son image de qualité tout autant par ses services que ses atouts patrimoniaux et culturels ;
- Merdrignac, ville-étape sur la RN164, associée au pôle productif de Trémoré, stimule l'interface directe avec le bassin rennais par la mise en scène du cadre de vie de pleine nature au profit de services et d'activités de loisirs ;
- Plémet, pôle d'équilibre sur la RN164, qui apporte un point de connexion de qualité entre Le Mené et Loudéac, et des ressources résidentielles au secteur rural proche au sein duquel le Lié constitue un axe d'intérêt ;
- Plouguenast, pôle organisé pour apporter une offre de proximité en réponse à l'intensification des flux résidentiels ;
- Uzel, porté par le flux de la RD700, ce pôle s'intéresse à la symbiose des qualités patrimoniales au sein du cœur de bourg en lien avec les autres communes de son espace de vie.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambition du territoire de Loudéac Communauté - Bretagne Centre

Loudéac Communauté - Bretagne Centre a approuvé en mars 2020 son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et dont le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) s'organise autour de trois orientations d'aménagement :

### « Un territoire patrimonial vivant, qui se réinvente »

L'objectif est d'affirmer le territoire comme un territoire patrimonial vivant, support d'une qualité de vie améliorée : revaloriser le bâti agricole, renouveler les usages pour le bâti ancien, faire vivre l'artisanat local s'appuyant sur des savoirs faire historiques liés également au bâti, développer les ressources locales d'énergie, soutenir les activités touristiques et sportives prenant appui sur ces paysages préservés, développer un urbanisme de qualité en s'appuyant sur un maillage territorial de proximité fonctionnel...

### « L'économie moteur du développement »

L'objectif est de permettre le développement d'emplois plus qualifiés, qui nécessite l'arrivée d'une nouvelle population. Il s'agit également de favoriser les créations d'entreprise en lien avec les filières déjà présentes afin de développer un écosystème d'entreprises. L'économie doit devenir un moteur du développement territorial et participer à son attractivité

### « Des modes vie solidaires et une organisation de proximité autour d'un pôle attractif »

L'objectif est de promouvoir la qualité du territoire pour une attractivité résidentielle pérenne. Cette attractivité passe par une organisation de la vie locale qui répond aux besoins des habitants tant en matière de services, de logements que d'emplois dans une logique de maillage et de reconnaissance des espaces de vie autour d'un pôle urbain à faire émerger.

Le Schéma de Cohérence Territoriale constitue ainsi le socle du projet de territoire de Loudéac Communauté – Bretagne Centre construit pour la période 2021-2026. Fruit d'un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs, ce projet de territoire se décline en 4 ambitions, 24 objectifs et 70 actions :

- *Ambition 1 : « Bretagne Centre, un territoire naturel pour entreprendre, innover et travailler »*
- *Ambition 2 : « Bretagne Centre, un territoire aux ressources à préserver et valoriser »*
- *Ambition 3 : « Bretagne Centre, un territoire au service du bien vivre »*
- *Ambition 4 : « Bretagne Centre, un territoire connecté »*

Ce projet de territoire 2021-2026 va nourrir les réflexions pour la construction des contractualisations, programmes et autres dispositifs, dont ci-après la traduction pour le CRTE.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 6 juillet 2021 :

- **Orientation 1 : Un territoire de production (ECO) engagé**
- **Orientation 2 : Un territoire qui mise sur la (BIO) diversité**
- **Orientation 3 : Un territoire qui limite son empreinte**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1.

Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Outre le présent CRTE, Loudéac Communauté - Bretagne Centre contractalise avec l’Etat et ses opérateurs dans différents champs :

#### L’économie et la revitalisation :

Le programme « Territoires d’industrie » : Initiative partenariale innovante entre l’Etat et les collectivités territoriales, le programme territoires d’industrie est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l’industrie : développement des compétences dans le bassin d’emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s’implanter ou s’agrandir.

Le programme s’articule autour de 4 axes majeurs : attirer, recruter, simplifier et innover.

Loudéac Communauté – Bretagne Centre est intégré au territoire d’industrie de Pontivy-Ploërmel-Loudéac.

Le programme « petites villes de demain » : ce programme s’adresse aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités. Il permet aux communes labellisées d’avoir les moyens d’ingénierie (ingénierie, études, outils, réseaux...) pour concrétiser leurs projets de territoire et ainsi, conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l’environnement.

4 villes sont labellisées sur le territoire de Loudéac Communauté – Bretagne Centre : Guerlédan, Loudéac, Merdrignac et Plémet.

#### La santé :

Le Contrat Local de Santé : c’est un outil de contractualisation au service d’une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s’inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le CLS de Loudéac Communauté – Bretagne Centre comporte 4 axes : la prévention et la promotion de la santé ; l’accès aux soins de premier recours ; les populations vulnérables et leurs aidants ; l’innovation et la participation citoyenne.

#### L’action sociale

La Convention Territoriale Globale : Document cadre stratégique et transversal, la CTG constitue l’outil privilégié en faveur d’une action sociale coordonnée et cohérente à l’échelle du territoire. Cette démarche consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d’intervention partagés par la CAF et la communauté de communes. 3 thématiques ont été retenues dans ce cadre : l’accès aux droits ; la jeunesse ; l’habitat – logement.

#### L’environnement :

Le contrat territorial bassins versants : ce contrat traduit en plan d’actions l’ambition de reconquête de la qualité de la ressource en eau, des milieux aquatiques, du bon état des masses d’eau sur les bassins versants. Ces actions concernent l’amélioration des pratiques agricoles, le volet milieux aquatiques et le bocage.

Loudéac Communauté – Bretagne Centre est concerné par cinq contrats territoriaux bassins versants.

A ces contrats et programmes conclus avec l’Etat et ses opérateurs s’ajoutent des dispositifs de contractualisations avec d’autres collectivités notamment sur des problématiques d’aménagement et de développement des territoires. Ces contractualisations sont actuellement en phase de construction et concernent :

- Le Pacte Région / territoires d’engagement dans les transitions avec la Région Bretagne
- Le dispositif investir pour les Côtes d’Armor avec le Département des Côtes d’Armor
- Le programme LEADER avec l’Europe

#### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires costarmoricaains et centre-bretons.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;

Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;

Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;

Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;

Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;

Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures seront à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu sera à définir localement et à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

### Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.



Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Loudéac Communauté - Bretagne Centre assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés

et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### 6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### 6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.



Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT).

Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires Loudéac Communauté - Bretagne Centre, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Loudéac Communauté - Bretagne Centre. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Etat	LCBC
La Direction des relations avec les collectivités territoriales (DRCT)	La Direction générale des services
La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	Les services communautaires concernés le cas échéant
Les services de l'État concernés le cas échéant	

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;

- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée, sous réserve de sa mise en place.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

### Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

### Article 12 - Résiliation du CRTE

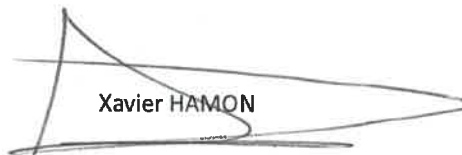
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Signé à Loudéac le 12/07/2021

Pour l'État,  
Le Préfet des Côtes d'Armor  
  
Thierry MOSIMANN

Pour Loudéac Communauté  
Bretagne Centre  
Le Président  
  
Xavier HAMON



## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Orientations stratégiques**

**Annexe 2 – Fiches actions**

**Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE (à venir)**

3-1 Porteurs de projets et cibles

3-2 Maquette financière

**Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs (à venir)**

## LE CRTE, SON CONTENU



Pour créer de la richesse, de l'emploi, du bien-être et du bien-vivre.

3 axes proposés

Une terre de :



AXE 1 : Un territoire de production (ECO) engagé

AXE 2 : Un territoire qui mise sur la (BIO) diversité

AXE 3 : Un territoire qui limite son empreinte

Un territoire qui :



## LE CRTE, SON CONTENU



AXE 1 : Un territoire de production (ECO) engagé

### Fiche action 1 : Développer l'écologie industrielle et publique territoriale

- Adapter les tissus industriels aux impératifs écologiques
- Développer l'engagement social des entreprises (nouveaux programmes, salariés en quête de sens au travail)
- Réduire les flux de matière entrants dans le territoire et sortants du territoire par la réutilisation de ressources, dans le but de produire de nouveaux biens, services, énergies
- Réinvestir les friches industrielles
- Améliorer la qualité de l'eau et de l'assainissement

### Fiche action 2 : Affirmer la marque de territoire autour de productions de terroir

- Renforcer l'écosystème présent plutôt qu'imiter les stratégies voisines

### Fiche action 3 : S'engager positivement pour la croissance verte

- Renforcer la fiscalité incitative
- Accroître la production électrique renouvelable





# LE CRTE, SON CONTENU



## AXE 2 : Un territoire qui mise sur la (BIO) diversité

### Fiche action 1 : Favoriser un développement économique bio-responsable

- Développer des modèles d'agriculture durables et efficaces et de soutien aux industries locales de la bio économie (agriculture, bois, boues...)
- Croiser le programme Territoire d'Industrie et les Contrats de Transition Écologique, dans une même stratégie de soutien de croissance verte.

### Fiche action 2 : Développer la restauration issue de l'agriculture locale et les circuits courts

- Développer la commande publique
- Encourager le développement des circuits courts

### Fiche action 3 : Miser sur la formation

- Développer des compétences locales et en amont les formations pour l'agriculture et les entreprises industrielles tournées vers les productions vertes



# LE CRTE, SON CONTENU



## AXE 3 : Un territoire qui limite son empreinte

### Fiche action 1 : Limiter l'empreinte écologique des activités tout en facilitant leur développement

- Favoriser l'implantation d'activités industrielles en tenant compte de la capacité des écosystèmes productifs locaux à limiter leurs impacts sur l'environnement
- Proposer un cadre facilitateur pour permettre l'émergence de nouvelles filières (bioplastiques à partir de matières algales, huiles industrielles...)
- Organiser la « modernisation verte » des parcs d'activités, via la mise en place d'infrastructures et d'équipements d'économie d'énergie et faiblement émetteurs de CO2 (potentiel photovoltaïque de ses ZAE pour autoconsommation)
- Promouvoir un tourisme nature et patrimoine limitant son impact environnemental
- Accompagner la transition numérique responsable des activités et des services
- Mettre en œuvre les programmes de revitalisation (petites villes de demain, ORT...)

### Fiche action 2 : Déployer un écosystème de mobilités décarbonnées

- Diminuer les émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail
- Créer des flottes de véhicules professionnels en auto-partage
- Envisager le biogaz et de l'hydrogène comme carburant pour les solutions de transport
- Déployer un plan vélo et promouvoir les mobilités actives
- Amplifier le niveau de desserte de transports en commun vers les services essentiels

### Fiche action 3 : Limiter la consommation énergétique et notamment des bâtiments publics et privés

- Faire émerger des bâtiments durables - qui favorisent les bois d'ingénierie (biosourcés, bas carbone, . . .)
- Rendre exemplaires les bâtiments publics - devenir un « territoire démonstrateur de transition écologique »
- Réduire la consommation énergétique, notamment liée à l'éclairage public



## Annexe 2 – Fiches actions

Orientation stratégique n°1	Un territoire de production (ECO) engagé
Action n°1	Développer l'écologie industrielle et publique territoriale - - Adapter les tissus industriels aux impératifs écologiques
Maître d'ouvrage	Loudéac Communauté Bretagne Centre – Entreprises
Description de l'action	<p>Élément de définition : l'écologie industrielle (EI) appréhende les activités industrielles comme des écosystèmes particuliers, caractérisés par des flux de matière, d'énergie et d'information. De façon volontaire, à l'image des politiques RSE (Responsabilités Sociétales des entreprises), l'implantation d'activités industrielles sur Loudéac Communauté Bretagne Centre sera de plus en plus tributaire de la capacité de l'écosystème productif local à limiter ses impacts sur l'environnement, <b>pour des questions de compétitivité, mais aussi d'image</b>. Sur le long terme, en raison des économies de ressources qu'elle sous-entend, la transition écologique, doit représenter une opportunité économique. Face à ces contraintes techniques, économiques, réglementaires, et financières <b>Loudéac Communauté souhaite adopter un rôle d'accompagnatrice et d'initiatrice des modes de production verts et circulaires</b>. L'enjeu du CRTE sera de définir les modalités d'accompagnement, qu'elles soient techniques ou financières.</p> <p>Coté <b>collectivités Territoriales</b> : Au travers du <b>plans climat-air-énergie territorial</b> qu'elle élabore, et de la mise en œuvre de sa compétence <b>GEMAPI</b>, l'intercommunalité doit s'approprier progressivement la question du changement climatique. Elle – ainsi que ses communes membres – devront agir en modifiant parfois le fonctionnement de leur propre organisation, par des politiques volontaristes (groupement de commande publique énergie, restauration..., gestion différenciée des déchets).</p> <p>Loudéac Communauté – avec son réseau partenarial – devra progressivement être identifiée comme chef de file public œuvrant pour <b>une adaptation progressive des comportements, qui tienne compte des impératifs écologiques sans nier les impératifs économiques auxquels elle ou ses entreprises sont confrontées</b>.</p> <p>Cette <b>transition</b> pourrait être accompagnée par des appuis financiers, réglementaires, techniques au profit des entreprises dans leurs démarches, ou <b>projets de mutualisation ou d'optimisation de ressources et de flux</b>.</p>
Partenaires	Entreprises, collectivités locales, régie d'assainissement, syndicat de traitement et de valorisation des déchets, producteurs d'eau, syndicats de bassins versants – territoire d'industrie – SEM énergie – SDE 22
Coût prévisionnel	Selon convention financière annuelle
Plan de financement	Autofinancement minimal : 30 % Plafond d'aide publique : 70 % Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises accompagnées</li> <li>- Nombre de projets soutenus</li> </ul>

Orientation stratégique n°1	Un territoire de production (ECO) engagé
Action n°1	Développer l'écologie industrielle et publique territoriale -- Développer l'engagement sociétal des entreprises
Maître d'ouvrage	Loudéac Communauté Bretagne Centre – Entreprises
Description de l'action	<p>De plus en plus de médias relatent que l'entreprise pourrait devenir à terme un nouveau terrain de l'engagement sociétal !</p> <p>En France, le mouvement commence à naître : Sur la base des postulats suivants : « Cela peut venir de la volonté des dirigeants, qui souhaitent mettre en place de nouveaux programmes et toucher de nouveaux types de salariés, mais aussi des employés, qui sont en quête de sens au travail », « On veut que l'entreprise ait des pratiques qui concordent avec notre vision du monde » : <b>quelle place peut-on donner à ces nouvelles formes d'organisation dans un système productif majoritairement agri-agro industriel ?</b> Le développement du numérique et des usages associés (télétravail, télémédecine) peut-il constituer un facteur de développement économique ?</p> <p>La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) également appelée responsabilité sociale des entreprises est définie par la commission européenne comme <b>l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.</b></p> <p>En d'autres termes, la RSE c'est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ». Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable.</p> <p>La norme ISO 26000, standard international définit le périmètre de la RSE autour de 7 questions centrales : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local.</p>
Partenaires	Entreprises, collectivités locales, partenaires associatifs, partenaires de la formation
Coût prévisionnel	Selon convention financière annuelle
Plan de financement	Autofinancement minimal : 30 % Plafond d'aide publique : 70 % Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre d'entreprises accompagnées - Nombre de projets soutenus – démarches RSE engagées

Orientation stratégique n°1	Un territoire de production (ECO) engagé
Action n°1	Développer l'écologie industrielle et publique territoriale - - Réduire les flux de matière entrants dans le territoire et sortants du territoire par la réutilisation de ressources, dans le but de produire de nouveaux biens, services, énergies
Maître d'ouvrage	Loudéac Communauté Bretagne Centre – Entreprises
Description de l'action	<p>En <b>identifiant les flux entrants et sortants</b>, en retraçant leur origine, leur destination, les ressources du territoire, Loudéac Communauté souhaite rendre son <b>espace territorial moins dépendant</b> (approvisionnement durable, consommation responsable), mieux connaître la circulation des flux agro-alimentaires, des co-produits, créer de la valeur en valorisant au mieux les bio-déchets (ex. production d'énergie) et les co-produits (réemploi, recyclage, approvisionnement durable...), mieux exploiter les ressources issues de l'agriculture, coordonner l'action publique</p> <p>Côté collectivités : Dans le cadre des programmes de valorisation des déchets, Loudéac Communauté et ses communes membres misent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement des circuits courts avec des produits toujours plus qualitatifs (et notamment en restauration collective (Cf axe 2 – fiche action 2).</li> <li>- La mise en œuvre du tri à la source des <b>bio-déchets</b> par les ménages et les acteurs de la distribution et de la restauration</li> <li>- La lutte contre le gaspillage alimentaire</li> <li>- La recherche systématique de la valorisation des déchets (travaillée de manière conjointe avec le monde de l'entreprise) à des fins énergétiques (boues de station, déchets verts)</li> <li>- La potabilisation de l'eau en sortie des stations d'épuration industrielles</li> </ul> <p>Coté entreprises : Le programme « <b>Zéro déchets</b> » devra davantage se concrétiser par une politique d'animation renforcée.</p>
Partenaires	- Entreprises, collectivités locales, régie d'assainissement, syndicat de traitement et de valorisation des déchets, associations
Coût prévisionnel	Selon convention financière annuelle
Plan de financement	Autofinancement minimal : 30 % Plafond d'aide publique : 70 % Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises accompagnées</li> <li>- Nombre de projets soutenus</li> <li>- Réduction des tonnages de déchets exportés</li> </ul>

Orientation stratégique n°1	Un territoire de production (ECO) engagé
Action n°1	Développer l'écologie industrielle et publique territoriale - - Réinvestir les friches industrielles
Maître d'ouvrage	Loudéac Communauté Bretagne Centre – Entreprises
Description de l'action	<p>Partout en France, les intercommunalités engagées dans le programme Territoires d'industrie expriment des attentes fortes pour enclencher des projets de revitalisation des sites d'activité économiques et notamment des friches industrielles.</p> <p>La recherche de solutions pour résorber ce foncier s'articule autour des problématiques suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'action foncière et la programmation immobilière</li> <li>2. L'organisation des ressources humaines dédiées à l'ingénierie territoriale</li> </ol> <p>Le réinvestissement des friches industrielles est une contribution de premier plan à la lutte contre l'artificialisation des sols (protection des terres agricoles et des espaces naturels). Les intercommunalités engagées dans Territoires d'industrie sont à la recherche de modèles économiques et financiers pour engager des opérations de revitalisation de leurs friches industrielles. Ceci suppose de tester et développer des modèles économiques de réhabilitation viables en particulier dans les territoires peu denses.</p> <p>Bien que Loudéac Communauté soit peu confrontée à cette problématique de friches industrielles (ce qui n'est pas le cas pour les friches agricoles), le 1<sup>er</sup> axe du programme de réinvestissement des friches industrielles consiste en un recensement exhaustif des friches et de leur gestion (en cours dans le cadre de l'observatoire partenarial de Bretagne). La deuxième étape consistera à « Acquérir, dépolluer, réhabiliter »</p>
Partenaires	- Entreprises, collectivités locales, EPF, Etat
Coût prévisionnel	Selon convention financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %</p> <p>Plafond d'aide publique : 70 %</p> <p>Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de diagnostics engagés</li> <li>- Nombre de friches réhabilitées</li> </ul>

<b>Orientation stratégique n°1</b>	<b>Un territoire de production (ECO) engagé</b>
<b>Action n°1</b>	Développer l'écologie industrielle et publique territoriale -- Améliorer la qualité de l'eau et de l'assainissement
<b>Maître d'ouvrage</b>	Loudéac Communauté Bretagne Centre – Entreprises
<b>Description de l'action</b>	<p>Les questions de la qualité de l'eau et de l'assainissement sont et seront deux enjeux majeurs du projet de territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre.</p> <p>La collectivité, les entreprises et les partenaires institutionnels s'attacheront à mettre en œuvre des actions et programmes ayant des effets positifs sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour lutter contre les pollutions diffuses et répondre aux objectifs de la Directive-cadre de l'Eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) En mettant en œuvre une approche globale pour réduire toutes les pollutions (urbaines, industrielles, artisanales, agricoles, voiries...) qui s'appuiera sur une dynamique locale et partenariale</li> <li>b) En mettant en œuvre une approche globale pour réduire les consommations d'eau (favoriser le réemploi)</li> <li>c) En investissant massivement dans la modernisation des systèmes épuratoires (résorption des points noirs, accord de programmation avec l'AELB...)</li> <li>d) En pilotant la GEMAPi (actions Bassins Versants, rivière, bocage...)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Partenaires</b>	- Entreprises, collectivités locales, agriculteurs, AELB, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Selon convention financière annuelle
<b>Plan de financement</b>	Autofinancement minimal : 30 % Plafond d'aide publique : 70 % Régime des aides aux entreprises ( selon zonage AFR – Minimis – PME...)
<b>Calendrier</b>	2021-2026
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des indicateurs de la qualité de l'eau (masse d'eau)</li> <li>- Nombre de stations/systèmes épuratoires/km de réseaux construits ou réhabilités</li> <li>- Nombre d'entreprises impliquées dans la résorption des consommations d'eau ou la réutilisation des eaux traitées</li> </ul>



Orientation stratégique n°1	Un territoire de production (ECO) engagé
Action n°2	Affirmer la marque de territoire autour de productions de terroir - Renforcer l'écosystème présent plutôt qu'imiter les stratégies voisines
Maître d'ouvrage	Loudéac-Communauté Bretagne Centre – agriculteurs – coopératives - entreprises
Description de l'action	<p>Face aux enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux du développement durable, Loudéac Communauté, en corrélation avec sa marque de territoire « Bretagne Centre » souhaite favoriser l'émergence d'une marque de terroir. Elle s'appuiera sur la conception du terroir définie par comme Rastoin et Ghersi comme le « <b>lien entre diversités des milieux, des cultures, des agricultures et des alimentations</b> ».</p> <p>Trop souvent dévalorisée voire disqualifiée l'agriculture et l'élevage en Centre Bretagne méritent de voir leurs blasons redorés. Loudéac Communauté cherche à identifier les liens possibles entre <b>les produits créés localement</b> et (non plus leur territoire) mais <b>leur terroir</b>, pour certes affirmer que la « qualité » du produit est liée au terroir, mais en retour pour qualifier (de manière plus positive) le territoire.</p> <p>L'idée est bel et bien de s'orienter vers des produits qui qualifient un territoire, à savoir Loudéac Communauté, et enrichissent la politique de marketing territorial, les stratégies résidentielles et touristiques.</p>
Partenaires	- Agriculteurs, coopératives, entreprises, collectivités locales, organisations agricoles
Coût prévisionnel	Selon convention financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %</p> <p>Plafond d'aide publique : 70 %</p> <p>Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de marque créé</li> <li>- Nombre d'adhérents</li> <li>- Nombre de partenaires associées</li> <li>- Nombre d'opérations de communication</li> </ul>

<b>Orientation stratégique n°1</b>	<b>Un territoire de production (ECO) engagé</b>
<b>Action n°3</b>	S'engager positivement pour la croissance verte -- Renforcer la fiscalité incitative
<b>Maître d'ouvrage</b>	Loudéac-Communauté Bretagne Centre
<b>Description de l'action</b>	<p>Loudéac Communauté accompagne financièrement l'installation et le développement des activités économiques sur son territoire. Près de 3 millions sont budgétés chaque année pour renfoncer le tissu agricole, industriel et artisanal.</p> <p>Dans les prochaines années, elle ambitionne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De diversifier ou de repenser ses aides aux industriels qui seraient inscrits dans une logique de développement de solutions innovantes, moins consommatrices d'énergie et produisant moins de CO2 (exemple production et stockage d'hydrogène vert, production d'électricité photovoltaïque en autoconsommation, utilisation de bio-carburants...)</li> <li>- D'aider les entreprises à optimiser leur flux de matériaux et de déchets, à favoriser une économie circulaire...</li> <li>- De renforcer son rôle de tiers de confiance en développant une fiscalité incitative pour rentrer dans une logique « gagnant-gagnant »</li> </ul> <p>Une première initiative d'accompagnement au déploiement des flottes de véhicules alimentées en bio-GNV (produit localement) a déjà été mise en œuvre. Une prise de participation dans le méthaniseur BIODÉAC est effective depuis 2016 (plus de 7 millions de M3 de biométhane produits annuellement à base de co-produits ou déchets) . Parmi les futures initiatives, la communauté de communes doit réfléchir à des dispositifs incitatifs favorisant par exemple, les investissements lourds liés au déploiement des filières décarbonées (hydrogène), le soutien à la création d'une filière industrielle de Bio intrants, la fiscalité incitative sur les ordures ménagères , le développement des modèles d'agriculture durable s'appuyant sur l'innovation et la disparition progressive de la chimie et des « phyto » (stockage de carbone en sol, engrais organiques produits localement...), le soutien aux industries locales de la bio économie</p>
<b>Partenaires</b>	- Agriculteurs, coopératives, entreprises, collectivités locales, usagers
<b>Coût prévisionnel</b>	Selon convention financière annuelle
<b>Plan de financement</b>	Autofinancement minimal : 30 % Plafond d'aide publique : 70 % Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)
<b>Calendrier</b>	2021-2026
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises accompagnées</li> <li>- % de réduction des produits chimiques et « phyto »</li> <li>- Gains pour les agriculteurs et pour l'agriculture</li> </ul>

Orientation stratégique n°1	Un territoire de production (ECO) engagé
Action n°3	S'engager positivement pour la croissance verte -- Accroître la production électrique renouvelable
Maître d'ouvrage	Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>Les questions de ressources énergétiques sont cruciales en Bretagne, région largement dépendante des autres en termes d'approvisionnement. La faible production électrique en Bretagne (8,5 % de sa consommation) éloigne les lieux de consommation et de production créant ainsi une « péninsule électrique ». Au point que la capacité maximale du réseau électrique s'approche de la rupture lors des pointes hivernales.</p> <p>En 2009, 9 % de la consommation d'énergie finale est d'origine renouvelable. Cette part d'énergie renouvelable (EnR) est en progression depuis 2003 où elle ne dépassait pas 5,7 %. Le bois est la première EnR consommée (56 %) devant les agrocarburants (23 %) et l'électricité d'origine renouvelable (19 %). 69 % des EnR consommées ont été produites en Bretagne en 2009.</p> <p>La production d'énergie renouvelable concerne principalement la production de chaleur (75 %) par combustion du bois bûche. 25 % de l'énergie renouvelable est donc consacrée à la production d'électricité, dont l'éolien procure plus de la moitié fournie. Les potentiels bretons pour la production d'énergie renouvelable sont nombreux et découlent de sa situation géographique particulière mais aussi des secteurs d'activité.</p> <p>Loudéac Communauté affiche son ambition de devenir un des territoires bretons leader en matière de production d'Énergies renouvelables. Si la question du développement de l'éolien questionne de plus en plus l'acceptation locales des citoyens, d'autres sources de production restent à conforter (méthanisation, bois-énergie...) voire à développer (Hydrogène vert, solaire photovoltaïque en injection ou en autoconsommation...).</p> <p>Autre dimension donnée à cette orientation : créer un écosystème local des énergies renouvelables où les questions de production – financement distribution – consommation seront étroitement liées</p>
Partenaires	- Agriculteurs, entreprises, collectivités locales, usagers
Coût prévisionnel	Selon convention financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %</p> <p>Plafond d'aide publique : 70 %</p> <p>Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'installations de production d'électricité de type renouvelable</li> <li>- Nombre de partenaires associés</li> <li>- Nombre de GWh d'électricité produite</li> </ul>

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui mise sur la (BIO) diversité
Action n°1	Favoriser un développement économique bio-responsable – Développer des modèles d'agricultures durables et de soutien aux industries locales de la bio économie (agriculture, bois, boues...)
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La bioéconomie englobe l'ensemble des activités de production et de transformation de la biomasse qu'elle soit forestière, agricole à des fins de production alimentaire, d'alimentation animale, de matériaux biosourcés, d'énergie. Elle représente des opportunités pour les exploitations agricoles et forestières, elle permet d'augmenter la compétitivité des industries tout en apportant des solutions durables aux défis environnementaux et sociétaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.</p> <p>Loudéac Communauté se positionne en tant qu'acteur majeur de la transition agricole et de la bio économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En accélérant la substitution des engrais chimiques par des engrais organiques produits localement (digestat, lombricompost prônant ainsi des pratiques agronomiques vertueuses) - par le biais de partenariat avec les acteurs privés : repenser le rôle du sol dans les pratiques agri et agronomiques = pratiques bio-responsables</li> <li>- En hygiénisant majoritairement les boues de stations industrielles (transformées en digestat et en énergie) et en valorisant les boues de stations urbaines dans la production de compost - par le biais de partenariat avec les acteurs privés</li> <li>- En valorisant ses déchets verts pour la production de (lombri)compost - par le biais de partenariat avec les acteurs privés</li> <li>- En valorisant les déchets ligneux, souches et palettes dans ses chaufferies biomasse</li> <li>- En préconisant la réduction des produits phyto sanitaires (en agriculture mais aussi dans le traitement des espaces urbains)</li> </ul>
Partenaires	Entreprises, chambre d'agricultures, agriculteurs, collectivités locales, organisations syndicales, producteurs d'eau
Coût prévisionnel	Selon convention financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %</p> <p>Plafond d'aide publique : 70 %</p> <p>Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'exploitations accompagnées</li> <li>- Identification des tonnages d'intrants chimiques remplacés par des engrais « verts »</li> </ul>



Orientation stratégique n°2	Un territoire qui mise sur la (BIO) diversité
Action n°1	Favoriser un développement économique bio-responsable -- Croiser le programme Territoire d'Industrie et les Contrat de Transition Écologique, dans une même stratégie de soutien de croissance verte
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Un an après le lancement des Territoires d'industrie, l'Assemblée des communautés de France (ADCF) met en avant les effets positifs du dispositif : un effet de reconnaissance des initiatives prises dans les territoires et la mise en avant d'une cartographie des spécificités de ces territoires et de leur savoir-faire.</p> <p>A l'heure actuelle, 146 territoires sont labellisés, vers lesquels plus de 1,3 milliard d'euros doivent être prioritairement orientés. Toutes les régions ont signé leur contrat de territoire d'industrie. D'entrée de jeu et avant que l'ensemble de la Bretagne ne réclame le label pour toute la région, Loudéac Communauté avait été labellisée « Territoires d'industrie ». Cette démarche devait permettre aux territoires d'apprendre à se connaître et aussi à créer des rapprochements entre industriels et élus locaux.</p> <p>L'enjeu d'un CRTE, adossé à notre marque de territoire, sera d'allier les démarches et initiatives des deux programmes (territoires d'industrie et CRTE) pour soutenir une même stratégie de croissance vert et optimiser au mieux la mobilisation des financements et la diffusion d'une image d'un territoire qui CAPTIVE.</p>
Partenaires	- Entreprises, réseaux entrepreneurs, collectivités locales, Etat, organismes consulaires
Coût prévisionnel	Selon convention financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %</p> <p>Plafond d'aide publique : 70 %</p> <p>Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	2021-2021
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires associés</li> <li>- Nombre d'entreprises impliquées</li> <li>- Montants mobilisés</li> </ul>

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui mise sur la (BIO) diversité
Action n°2	Développer la restauration issue de l'agriculture locale et les circuits courts – Développer la commande publique locale
Maître d'ouvrage	Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme d'Alimentation Territorial, Loudéac Communauté travaille sur le développement des circuits courts avec des produits toujours plus qualitatifs (et notamment en restauration collective)</p> <p>Elle devra lever le paradoxe entre des productions locales importantes mais un approvisionnement local parfois impossible en identifiant au mieux les réseaux locaux (producteurs, consommateurs, collectivités) et en rendant les consommateurs finaux (ex: cantines) acteurs vis-à-vis de la saisonnalité des produits.</p> <p>Les leviers de la commande publique seront mobilisés pour développer ces actions.</p> <p>Les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et le respect de la Loi EGALIM</li> <li>- Former les communes aux leviers de la commande publique (clauses de proximité, de produits issus de l'AB, notion de produits équivalents, gestion des déchets, interdiction du plastique...)</li> </ul>
Partenaires	Chambre d'agriculture, agriculteurs, producteurs locaux, collectivités locales
Coût prévisionnel	Selon convention financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %</p> <p>Plafond d'aide publique : 70 %</p> <p>Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de collectivités impliquées</p> <p>Nombre de marchés incluant des produits locaux</p> <p>Nombre de producteurs concernés</p> <p>Objectifs Loi EGALIM</p>



Orientation stratégique n°2	Un territoire qui mise sur la (BIO) diversité
Action n°2	Développer la restauration issue de l'agriculture locale et les circuits courts – Encourager le développement des circuits courts
Maître d'ouvrage	Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme d'Alimentation Territorial (PAT), Loudéac Communauté travaille sur le développement des circuits courts avec des produits toujours plus qualitatifs (et notamment en restauration collective)</p> <p>Elle devra lever le paradoxe entre des productions locales importantes mais un approvisionnement local parfois impossible en identifiant au mieux les réseaux locaux (producteurs, consommateurs, collectivités) et en rendant les consommateurs finaux (ex: cantines) acteurs vis-à-vis de la saisonnalité des produits.</p> <p>Les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du PAT Bretagne Centre</li> <li>- Création, réhabilitation, adaptation, modernisation d'équipements de restauration collective</li> <li>- Mise en réseaux des professionnels</li> <li>- Soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</li> <li>- Initiatives de jardins partagés ou collectifs qui visent la production de produits frais pour les habitants</li> </ul>
Partenaires	Chambre d'agriculture, agriculteurs, producteurs locaux, collectivités locales
Coût prévisionnel	Selon convention financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %</p> <p>Plafond d'aide publique : 70 %</p> <p>Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de cantines scolaires impliquées</p> <p>Nombre de producteurs locaux associés</p>

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui mise sur la (BIO) diversité
Action n°3	Miser sur la formation - Développer des compétences locales et en amont les formations pour l'agriculture et les entreprises industrielles tournées vers les productions vertes
Maître d'ouvrage	Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>Confrontée aux défis du développement des énergies renouvelables (éolien, méthanisation, hydrogène...), force est de constater que les offres de formation font défaut en Centre Bretagne (exception : BTS maintenance éoliennes – Loudéac). Loudéac Communauté souhaite faire acte de candidature pour accueillir des formations dédiées « énergies vertes » pour ne pas souffrir demain d'un manque de compétences nécessaires aux métiers de l'énergie.</p> <p>La réussite de la transition énergétique dépendra en partie de la capacité du territoire à soutenir la croissance par l'innovation mais aussi à s'assurer que les jeunes puissent se former et travailler « au Pays ».</p> <p>Partout en France, des initiatives, tel le projet HECTAR qui mise sur la formation des jeunes agriculteurs, suscitent de réels engouements et sont tout à fait en phase avec les ambitions du CRTE : comment diffuser alors ses bonnes pratiques à l'échelle de Loudéac Communauté ?</p> <p>Nous devons, avec la Région Bretagne, trouver les synergies qui permettront de typer notre territoire autour de formations qualifiantes. A titre d'exemple, la question du rétro fit des poids lourds (hydrogène) pourrait constituer un des axes de développement.</p>
Partenaires	- Entreprises, réseaux entrepreneurs, collectivités locales, Région, organismes consulaires, organismes de formation
Coût prévisionnel	Selon convention financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %</p> <p>Plafond d'aide publique : 70 %</p> <p>Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations mises en place</li> <li>- Nombre de partenaires associés</li> </ul>

Orientation stratégique n°3	Un territoire qui limite son empreinte
Action n°1	Limitier l'empreinte écologique des activités tout en facilitant leur développement -- Favoriser l'implantation d'activités industrielles et humaines en tenant compte de la capacité des écosystèmes (productifs locaux) à limiter leurs impacts sur l'environnement
Maître d'ouvrage	Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>La problématique de la qualité de l'eau demeure un des enjeux prioritaires du territoire pour les années à venir. Si les documents d'urbanisme (PLUI, SCOT) proportionnent les projets de développement aux capacités existantes ou programmées de traitement des effluents par l'assainissement collectif et aux capacités épuratoires du milieu par rapport aux activités humaines et industrielles raccordées, il convient d'anticiper les programmes d'investissement épuratoires (réseaux et ouvrages) tout en invitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les abonnés professionnels à limiter leurs rejets (systèmes pré-épuratoires, diminution des volumes d'eau consommés...)</li> <li>- Les usagers domestiques à mettre aux normes leurs installations (branchements ou SANC non conformes).</li> </ul> <p>Des solutions industrielles des potabilisation de l'eau potable en sortie de stations industrielles seront recherchées pour un réemploi d'eau en local (ex : station de Calouët - Parc Docteur Etienne)</p> <p>Les questions et solution de réduction de la consommation énergétique des bâtiments (cf. décret tertiaire) et de la production d'énergie sur les sites de productions et d'habitat (toitures, ombrières, parcs solaires photovoltaïques en autoconsommation, consommation de Bio-Gaz) devront être valorisées et bénéficier de financements majorité (cf. fiscalité incitative)</p>
Partenaires	Entreprises, particuliers, collectivités
Coût prévisionnel	Selon convention financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %</p> <p>Plafond d'aide publique : 70 %</p> <p>Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>-Nombres de non-conformité de rejet constatées</p> <p>-Evolution des indicateurs DDTM (classement catégories - communes)</p>



Orientation stratégique n°3	Un territoire qui limite son empreinte
Action n°1	Limitier l'empreinte écologique des activités tout en facilitant leur développement -- Proposer un cadre facilitateur pour permettre l'émergence de nouvelles filières (bioplastiques à partir de matières algale, huiles industrielles...)
Maître d'ouvrage	Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>Substituer des molécules biosourcées aux mêmes molécules « pétrosourcées » pouvait apparaître hier comme utopique, mais aujourd'hui, la voie est ouverte à la création de nouveaux plastiques dotés de nouvelles fonctionnalités. A titre d'exemple, des chercheurs travaillent sur une matière qui une fois intégrée dans l'habitacle d'une voiture, serait capable de piéger des molécules et ainsi permettre de dépolluer l'habitacle.</p> <p>Si les cultures doivent prioritairement être destinées à l'alimentation animale et humaine, la diversification des bioressources non-alimentaires exploitables, notamment les sous-produits de l'agriculture, est l'une des pistes de recherche privilégiée.</p> <p>Les plastiques biosourcés pourront à moyen terme être fabriqués à partir de nombreuses ressources différentes telles que le maïs, la pomme de terre, les algues... Les domaines d'applications des matières plastiques biosourcées sont en évolution constante : le packaging agroalimentaire, la cosmétique, les produits d'hygiène jetables, l'automobile, l'électronique, l'informatique et les applications émergent de plus en plus dans le médical, le jouet, le sport, les loisirs, les fibres et les textiles.</p> <p>L'économie centre-bretonne doit-elle se saisir de cette thématique aux regards des enjeux de production et de conditionnement des produits agro-alimentaires. Nouveaux débouchés pour les agriculteurs, produits du terroir packagés façon « bio », image de marque des industries, pistes de R&amp;D, formation... sont autant de sujets qui pourraient naître de cette ambition.</p>
Partenaires	Industriels, agriculteurs, collectivités locales, technopole
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %</p> <p>Plafond d'aide publique : 70 %</p> <p>Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'exploitations agricoles impliquées</p> <p>Nombre d'expérimentations en entreprises</p>

Orientation stratégique n°3	Un territoire qui limite son empreinte
Action n°1	<p>Limiter l'empreinte écologique des activités tout en facilitant leur développement -- Organiser la « modernisation verte » des parcs d'activités, via la mise en place d'infrastructures et d'équipements d'économie d'énergie et faiblement émetteurs de CO2 (potentiel photovoltaïque de ses ZAE pour autoconsommation, stratégie bas carbone)</p>
Maître d'ouvrage	Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>Pour mémoire, l'industrie représente 26% de la consommation d'énergie finale du territoire. Pour impliquer davantage les industriels dans la dynamique « verte » du territoire, Loudéac-Communauté se doit d'être un relai majeur pour conseiller, accompagner et mettre en relation les industriels avec les porteurs de projets d'Énergies renouvelables. Malgré des règles supra EPCI (telles que le décret tertiaire), il semble essentiel d'impulser des démarches locales afin de faire entrer 75 % des industriels dans un cercle vertueux.</p> <p>Déclarée « zone de test », le Parc d'activités du Docteur Etienne, situé sur la commune de Loudéac, est (en superficie) le plus important de Bretagne et pourrait être proposé comme territoire d'expérimentation pour un label « neutralité carbone ». Filière de productions d'Enr, Hydrogène, récupération de chaleur... sont autant de pistes d'actions à mettre en œuvre.</p>
Partenaires	- Industriels, syndicat d'énergie, porteurs de projets ENR.
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %  Plafond d'aide publique : 70 %  Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'industriels concertés</li> <li>- Nombre de projets ENR ou de réutilisation des ressources implantés</li> </ul>

Orientation stratégique n°3	Un territoire qui limite son empreinte
Action n°2	Limiter l'empreinte écologique des activités tout en facilitant leur développement -- Promouvoir un tourisme nature et patrimoine limitant son impact environnemental
Maître d'ouvrage	Communauté de communes, professionnels du tourisme, associations Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>Loudéac Communauté dispose d'atouts touristiques naturels et patrimoniaux tels les Lacs de Guerlédan, Bosméléac et Hardouinai, la forêt de Loudéac, la route du lin et ses « Toiles Bretagne », les 1 000 km de circuits de randonnées autour du canal de Nantes à Brest et de la Rigole d'Hilvern, des voies vertes d'intérêt national (véloodyssée).....</p> <p>La communauté de communes souhaite utiliser ses différents atouts afin de promouvoir un tourisme nature, durable, différenciant, le slow tourisme.</p> <p>Les actions que le territoire envisage de mettre en œuvre gravitent autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création, réhabilitation, adaptation, modernisation d'infrastructures et/ou d'équipements et/ou d'hébergements touristiques favorisant le tourisme nature, durable</li> <li>- La promotion et la valorisation d'un tourisme nature, durable</li> <li>- La promotion et la valorisation des patrimoines naturels, culturels dans l'esprit du slow tourisme</li> <li>- Le développement d'offres, de services touristiques innovants à destination des clientèles du slow tourisme</li> </ul>
Partenaires	Collectivités territoriales, professionnels du tourisme, CAD
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle
Plan de financement	Autofinancement minimal : 30 % Plafond d'aide publique : 70 % Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation touristique Services innovants proposés Publics sensibilisés Équipements réalisés



Orientation stratégique n°3	Un territoire qui limite son empreinte
Action n°2	Limitier l'empreinte écologique des activités tout en facilitant leur développement – Accompagner la transition numérique responsable des activités et des services
Maître d'ouvrage	Communauté de communes – communes – entreprises - associations Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>Le numérique représenterait au moins 2% des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation en eau de la France.</p> <p>Les technologies et usages numériques constituent un important levier d'action et d'innovation à mettre au service de la transition écologique. Ils ont en effet radicalement changé nos habitudes et notre quotidien, sont devenus essentiels pour travailler, enseigner, soigner ou assurer certains services publics.</p> <p>Pour anticiper l'avenir, Loudéac Communauté préconise de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesurer l'empreinte écologique du numérique sur le territoire</li> <li>- Soutenir la demande pour le matériel reconditionné au travers de la politique d'achat public</li> <li>- Agir pour la collecte et du reconditionnement des objets connectés (smartphone...)</li> <li>- Accompagner et former les services vers un numérique et une dématérialisation responsable</li> <li>- Identifier les actions mobilisant le numérique au service de l'environnement et soutenir le développement des innovations</li> </ul>
Partenaires	Collectivités territoriales, Etat, Ademe, entreprises, associations...
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle
Plan de financement	Autofinancement minimal : 30 % Plafond d'aide publique : 70 % Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse de l'impact environnemental du numérique % d'achats numériques responsables / reconditionnés Points de collecte spécifiques numériques Nouveaux services dématérialisés Nombre d'innovations soutenues

Orientation stratégique n°3	Un territoire qui limite son empreinte
Action n°2	Limitier l'empreinte écologique des activités tout en facilitant leur développement – Mettre en œuvre les programmes de revitalisation (petites villes de demain, ORT...)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes – communes – Etat - entreprises Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>L'objectif de cette fiche action vise à une requalification programmée des centres-bourgs et centres-villes pour faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement des activités humaines.</p> <p>Différents programmes ou outils (label Petites Villes de Demain, OPAH-RU valant ORT...) pourront être mis en œuvre par les élus en lien avec l'État et les partenaires notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer l'attractivité résidentielle et commerciale en centre-ville ;</li> <li>- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'ANAH et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien ;</li> <li>- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux ;</li> <li>- Concevoir des projets autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale et gravitant autour de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)</li> </ul>
Partenaires	Collectivités territoriales, Etat, ANAH, entreprises, associations...
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle
Plan de financement	Autofinancement minimal : 30 % Plafond d'aide publique : 70 % Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de logements/commerce accompagnés</p> <p>Nombre de conventions ORT signées</p> <p>Nombre de communes impliquées</p> <p>Nombre de partenaires associés</p>

Orientation stratégique n°3	Un territoire qui limite son empreinte
Action n°2	Déployer un écosystème de mobilités décarbonées -- Diminuer les émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail et créer des flottes de véhicules professionnels en autopartage
Maître d'ouvrage	Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>A contrario des grandes agglomérations urbaines, Loudéac Communauté est un territoire vaste et à l'habitat diffus. Elle est par conséquent, un territoire « de véhicules individuels » où les mobilités douces, les transports en commun (hors transport à la demande) n'occupent qu'une très faible place dans les offres de déplacement.</p> <p>Pour autant, le territoire ambitionne de diminuer les émissions de Co2, liées au déplacement domicile-travail.</p> <p>Les premières actions concrètes se sont concrétisées par l'adhésion, la promotion et l'utilisation de la plateforme Ouest Go (localisation des aires de co-voiturage), la réflexion sur des moyens complémentaires d'informations sur les dispositifs de covoiturage ainsi que l'accompagnement des plans de déplacement des entreprises du territoire (incitation des salariés des entreprises à la pratique du covoiturage). Une étude sur la mobilité rurale, associant trois territoires costarmoricaains est également en cours.</p> <p>Demain, dans le cadre de son plan hydrogène, Loudéac communauté milite pour le développement de flottes privées de véhicules légers en autopartage et à destination des salariés. Plutôt que de payer une « taxe transport », les entreprises seraient donc incitées à investir dans ces flottes, ravitaillées localement par un carburant produit localement. La diminution des émissions de CO2 sera alors significative.</p>
Partenaires	Collectivités locales, entreprises, particuliers salariés.
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle
Plan de financement	Autofinancement minimal : 30 % Plafond d'aide publique : 70 % Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de connexion à la plateforme Ouest Go</li> <li>- Nombre d'aires de co-voiturage</li> <li>- Retour des employeurs (RSE).</li> </ul>



Orientation stratégique n°3	Un territoire qui limite son empreinte
Action n°2	Déployer un écosystème de mobilités décarbonées - - Envisager le biogaz et de l'hydrogène comme carburant pour les solutions de transport
Maître d'ouvrage	Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>Loudéac-Communauté, par sa position stratégique au centre des grands flux de Bretagne, et par son caractère fortement agro industriel, présente des enjeux de mobilités importants (et notamment en matière de fret).</p> <p>Si la solution FRET ferroviaire ne trouve que peu d'écho localement (cf. coûts majeurs de réouverture de la ligne ferroviaire), des solutions alternatives aux carburants fossiles, sont d'ores et déjà en cours de développement.</p> <p>Producteur de bio-méthane et demain d'hydrogène vert, le territoire entend amorcer cette transition en étant acteur du changement.</p> <p>Le triptyque production/distribution/consommation doit être pensé dès aujourd'hui pour garantir la viabilité économique de l'éco-système local.</p>
Partenaires	Collectivité locales, Région, ADEME, fournisseurs – GRDF, porteurs de projets autour de l'hydrogène, filière des transporteurs.
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %</p> <p>Plafond d'aide publique : 70 %</p> <p>Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	<p>- Etudes, choix et définition des projets 2021-2022</p> <p>- Mise en place de station d'énergies alternatives échéance BioGNV : 2022 – Hydrogène : 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de stations GNV/GNC/hydrogène installées</li> <li>- Nombre de réunions de sensibilisation</li> <li>- Nombre d'entreprises / collectivités rencontrées</li> <li>- Nombre de véhicules subventionnés</li> <li>- Moyens de communication mis en œuvre</li> <li>- Etude sur le potentiel de développement de l'hydrogène</li> </ul>

Orientation stratégique n°3	Un territoire qui limite son empreinte
Action n°2	Déployer un écosystème de mobilités décarbonées - - Déployer un plan vélo et promouvoir les mobilités actives
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Loudéac-Communauté Bretagne Centre Communes
Description de l'action	<p>Intégré dans la catégorie « Mobilité douce », le vélo prend une place de plus en plus grande dans la vie des Français. Ce mode de transport s'est fortement développé en période de crise du Covid. Quelques données illustrent l'appétence pour ces mobilités actives : 45% des trajets effectués en voiture en France font moins de 5 km ; 60% pour les déplacements domicile-travail ; 85% des Français sont à moins de 5 km d'un service public</p> <p>Afin de répondre à l'aspiration des Français d'utiliser de manière plus importante ce mode de déplacement, Loudéac-Communauté va s'efforcer – en lien avec ses communes membres - à déployer un plan vélo et promouvoir les mobilités dites actives (vélo, marche).</p> <p>Le territoire ambition donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un plan vélo territorial</li> <li>- Proposer un cadre incitatif reconnaissant pleinement l'usage du vélo comme un mode de transport vertueux</li> <li>- Développer une culture vélo</li> <li>- Aménager, créer des voies douces / vertes / cyclables - Améliorer la sécurité routière</li> <li>- Développer une offre vélo diversifiée et adaptée (VAE, publics cibles...) et mieux lutter contre le vol</li> <li>- Promouvoir et sensibiliser aux mobilités actives</li> </ul>
Partenaires	Collectivités locales, commerçants du secteur du cycle, associations, usagers.
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle
Plan de financement	Autofinancement minimal : 30 % Plafond d'aide publique : 70 % Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de km de piste cyclable ou voies partagées</li> <li>- Nombre de vente/location de vélos</li> <li>- Moyens de communication autour du vélo</li> </ul>

Orientation stratégique n°3	Un territoire qui limite son empreinte
Action n°3	Limiter la consommation énergétique et notamment des bâtiments publics et privés
Maître d'ouvrage	Loudéac-Communauté Bretagne Centre
Description de l'action	<p>Enjeu primordial de transition, la rénovation des bâtiments offre de nombreux avantages : la réduction des consommations et factures d'énergie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration du confort, l'anticipation aux évolutions réglementaires et l'augmentation de la valeur du bien. Par le biais d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) et de rénovation du bâti public, Loudéac-Communauté souhaite être démonstrateur en matière de bâtiments « durables », mais aussi facilitateur auprès de ses communes membres, pour que ces dernières rentrent dans un programme ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments publics.</p> <p>Loudéac Communauté, au titre de sa délégation ANAH de type 3 et via un programme d'aides directes, souhaite poursuivre son programme d'accompagnement/financement des propriétaires privés, des bailleurs sociaux, dans la réhabilitation ou la production de biens immobiliers. Elle s'appuiera également sur son partenaire consulaire et sur un réseau local d'artisans formés et certifiés pour mener à bien cette mission.</p> <p>Le recours aux matériaux bio-sourcés sera privilégié.</p> <p>Par ailleurs, limiter la consommation énergétique, c'est également travailler sur les autres postes de consommation. L'éclairage public constitue notamment un levier d'action tant sur la partie énergétique (programme de candélabres solaires autonomes par exemple) que sur la partie usages (nocturnes).</p>
Partenaires	Collectivité locales, Département -CAUE, Région, ADEME, PPA (chambres consulaires), artisans.
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle
Plan de financement	<p>Autofinancement minimal : 30 %</p> <p>Plafond d'aide publique : 70 %</p> <p>Régime des aides aux entreprises (selon zonage AFR – Minimis – PME...)</p>
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers de travaux accompagnés financièrement</li> <li>- Nombre de bâtiments réhabilités/chantiers en cours avec dernières normes énergétiques</li> <li>- Nombre de communes et collectivité engagées dans la démarche, nombre de professionnels formés à l'utilisation d'éco matériaux</li> <li>- Nombre de partenariats avec les acteurs du territoire (constructeurs, artisans...)</li> </ul>